

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الحائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Vérifier au prononcé

**112^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale
pour les Migrations (OIM)**

29 novembre – 1^{er} décembre 2021

Déclaration du Royaume du Maroc

**Prononcée par
Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER
Ambassadeur Représentant Permanent**

**Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Directeur Général, Monsieur Antonio Vitorino, pour la qualité de son rapport et sa mobilisation constante en faveur d'une gouvernance globale des questions migratoires.

Ma délégation se réjouit de l'action de l'OIM et son bilan positif de l'année écoulée, et ce, en dépit des perturbations que la pandémie de COVID-19 a provoquées pour le fonctionnement de l'Organisation. Dans ce contexte de mobilité réduite, nous saluons la décision de l'OIM de renforcer ses activités pour répondre aux besoins urgents et grandissants des populations déplacées.

La pandémie a démontré davantage le rôle crucial des migrants engagés comme travailleurs essentiels en première ligne dans les pays d'accueil, mais elle a aussi révélé les menaces et les risques confrontés par ce groupe en termes de protection, particulièrement dans l'accès aux soins de santé. Cette vulnérabilité est d'autant plus inquiétante qu'elle se multiplie par l'aggravation de la xénophobie et la stigmatisation à l'encontre des migrants, simplement du fait de leur statut.

C'est pourquoi, ma délégation note avec préoccupation la tendance croissante à des pratiques incompatibles avec le droit et les normes internationales, telles que les refoulements vers des zones à risque, le refus systématique des demandes d'asile et la non-assistance aux frontières maritimes et terrestres.

La gestion des flux migratoires ne peut pas faire l'objet d'une externalisation qui vide de sa substance la logique du partenariat. En l'absence de stratégies inclusives encourageant les voies complémentaires et régulières, les politiques migratoires qui se résument au renforcement sécuritaires des frontières et à l'augmentation des expulsions seront condamnées à l'échec, sachant que les pays de transit n'ont ni la responsabilité d'être des gendarmes, ni la vocation d'être des gardes-frontières.

Pour cette raison, une approche multidimensionnelle - basée sur les droits de l'Homme des migrants - est fondamentale non seulement à partir de la dimension sécuritaire, en particulier la lutte contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains, mais aussi à travers une vision humanitaire, y compris dans l'assistance aux victimes et aux personnes vulnérables, ciblées par les réseaux de trafic.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur Général,**

Au cours de son histoire, le Royaume du Maroc a toujours refusé l'utilisation de la rétention des migrants comme outil de gestion des migrations, tenant compte du fait que le Royaume est un pays d'origine, de transit et de destination.

Dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, les autorités marocaines ont avorté 42.071 tentatives d'immigration clandestine, depuis le début de cette année 2021, et démantelé 156 réseaux criminels de trafic.

Pour ce qui concerne les opérations de recherche et de sauvetage en mer, le Maroc continue d'apporter assistance aux personnes en détresse aux larges de l'océan Atlantique et en Méditerranée. Au cours de cette année, des milliers de personnes repérées en difficulté à bord d'embarcations de fortune ont été secourues et reçu les premiers soins à bord des unités de la Marine Royale, avant d'être transportés en toute sécurité vers les ports voisins du Royaume.

Dans le cadre de la lutte contre la migration clandestine, le 1^{er} juin 2021, les autorités marocaines, sur Très Hautes Instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, ont réitéré leur engagement du règlement définitif de la question des mineurs marocains non-accompagnés se trouvant en situation irrégulière dans certains pays européens. Cette décision a d'ailleurs fait l'objet d'un communiqué de l'OIM, félicitant le Royaume pour son engagement.

Ces résultats significatifs démontrent la contribution majeure du Maroc en termes de sécurité régionale, puisqu'il assume pleinement la responsabilité de la gestion des migrations et travaille avec ses partenaires européens et africains pour ancrer concrètement le principe d'une responsabilité partagée et solidaire.

**Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur Général,**

Conscient de l'enjeu de la durabilité de l'environnement, le Maroc s'est engagé à lutter contre les effets néfastes du changement climatique, en complémentarité avec sa mobilisation pour une gouvernance multilatérale des migrations.

A cet égard, la protection de l'environnement et la gestion des flux migratoires sont des enjeux structurels nécessitant une prise de conscience des défis collectifs, une volonté politique et un engagement sincère de tous les acteurs, en se basant sur les principes fondamentaux de la responsabilité partagée et du respect mutuel.

Près de 3 ans après l'adoption du Pacte Mondial sur les Migrations à Marrakech, cet important instrument international a généré un élan positif non seulement pour faire avancer notre agenda commun des migrations, mais aussi fédérer les efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

Dans ce contexte, ma délégation appuie pleinement le mandat du Réseau des Nations Unies sur les Migrations, et se félicite de l'organisation des examens régionaux du Pacte de Marrakech, y compris le plus récent pour la région africaine, abrité par mon pays, qui s'engage également pour mettre en valeur le Pacte mondial, en tant que pays « champion » de sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, en perspective de la tenue du Forum d'examen des migrations internationales à New York, en mai 2022, le Maroc organisera, au début de l'année prochaine, une Réunion ministérielle des pays champions visant à accroître la coordination de ces pays avec l'OIM en matière de mise en œuvre des principales stipulations du Pacte mondial.

Enfin, je ne saurais clore sans rendre un vibrant hommage aux femmes et hommes de l'OIM, à tous ses responsables et son personnel sur le terrain, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, en leur souhaitant nos meilleurs vœux de succès et de réussite dans l'accomplissement de leur mandat.

Je vous remercie.